



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

CONF/2009/RAPACT

RAPPORT D'ACTIVITE 2009

DE LA CONFERENCE DES OING

<http://www.coe.int/ONG>

TABLE DES MATIERES

I.	La Conférence des OING	3
	1. Promouvoir les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe.....	3
	2. Se mobiliser concrètement pour la société civile en Europe.....	3
	3. Renforcer la présence politique et institutionnelle de la Conférence des OING...	5
II.	Les Commissions thématiques	7
	1. La Commission société civile et démocratie	7
	2. La Commission culture, science et éducation.....	8
	3. La Commission des droits de l'homme.....	9
	4. La Commission cohésion sociale et éradication de la pauvreté.....	10
	5. La Commission développement territorial durable.....	12
III.	Les Groupes transversaux	15
	1. Le Groupe transversal sur l'Europe et les enjeux mondiaux.....	15
	2. Le Groupe transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes.....	16
IV.	Les textes adoptés	18

I. LA CONFERENCE DES OING

En 2009, la Conférence des OING a développé ses activités selon trois orientations principales :

1. Promouvoir les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe
2. Se mobiliser concrètement pour la société civile en Europe
3. Renforcer la présence politique et institutionnelle de la Conférence des OING

1. Promouvoir les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe

- a) Le soutien aux défenseurs des droits de l'homme
 - b) L'engagement pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
 - c) La promotion du dialogue et la prévention des conflits
-
- a) Le soutien des défenseurs des droits de l'homme : lors de sa session de janvier 2009, la Conférence des OING a adopté une Recommandation sur la protection des défenseurs des droits de l'homme dans la Fédération de Russie soulignant l'importance de l'engagement personnel en faveur des droits de l'homme et les menaces pesant sur de nombreux défenseurs des droits de l'homme dans cet Etat membre. Le texte adopté appelle également à une coopération renforcée avec le Commissaire aux droits de l'homme. Cette coopération s'est notamment matérialisée, après un échange de vues avec le Commissaire aux droits de l'homme en avril 2009, par l'organisation conjointe d'une table-ronde sur les défenseurs des droits de l'homme (Kiev, 17-18 septembre 2009) ;
 - b) L'engagement pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes : la Conférence a continué de contribuer aux travaux du Comité ad hoc pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (CAHVIO) et a adopté, en janvier 2009, une Recommandation relative à la proposition d'une convention du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Ce texte recommande au Comité des Ministres de traiter, dans la future Convention, de toutes les formes de violence fondées sur le genre, sur tous les lieux, et de prévoir dans ce nouvel instrument contraignant un mécanisme de contrôle indépendant pour procéder à l'examen permanent de la législation et continuer à la réformer à la lumière des développements dans ce domaine ;
 - c) La promotion du dialogue et la prévention des conflits : gardant à l'esprit le rôle positif et complémentaire qui peut être joué par la société civile et les ONG dans les situations de post-conflit, la Conférence des OING a organisé, en février 2009 à Strasbourg, une table-ronde réunissant des ONG des régions touchées par le conflit d'août 2008 en Géorgie. Le « Dialogue de Strasbourg » a offert les bases d'une plate-forme dynamique visant à permettre et faciliter les échanges pratiques et la coopération entre les ONG dans la région, traiter des questions humanitaires et renforcer la démocratie et les droits de l'homme.

2. Se mobiliser concrètement pour la société civile en Europe

- a) Elaborer des outils pratiques – Le Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel

Faisant suite à une recommandation formulée lors de la réunion du Forum du Conseil de l'Europe pour l'avenir de la démocratie en juin 2007, la Conférence des OING a entamé la rédaction d'un Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel. L'objectif principal de ce Code est de définir un ensemble de principes et de

lignes directrices au niveau européen pour la participation des ONG au processus de décision aux niveaux local, régional et national dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Avant son adoption, le projet de Code a donné lieu à une série de consultations avec des ONG nationales (Istanbul, Strasbourg) et la Conférence des OING a également consulté l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux qui se sont félicités de la rédaction d'un tel outil pratique.

La Conférence des OING a de même transmis le projet de Code au Comité des Ministres qui, lors de sa 1068^{ème} réunion des 20-21 octobre 2009, lui a apporté son appui par l'adoption d'une déclaration. Cette dernière reconnaît l'importance du Code, à la fois en tant que document de référence du Conseil de l'Europe et en tant que base pour l'implication des citoyens dans les affaires publiques dans les pays européens. Le Comité des Ministres invite « les gouvernements, parlements, autorités locales et régionales des Etats membres à tenir dûment compte du Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel lors de l'élargissement de la participation des ONG à ce processus ainsi que de l'élaboration puis de la mise en œuvre d'outils électroniques, d'activités de renforcement des compétences, de structures et d'accords-cadres de coopération entre les ONG et les pouvoirs publics ».

Le Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel a été adopté par la Conférence des OING le 1^{er} octobre 2009 et présenté officiellement lors du Forum pour l'avenir de la démocratie à Kiev, le 21 octobre 2009.

En novembre 2009, dans le cadre de la présidence slovène du Comité des Ministres, la Conférence des OING a organisé à Ljubljana une conférence internationale sur la participation civile en Europe. Cette conférence a réuni des ONG et des représentants des pouvoirs publics d'Europe du sud-est et des pays voisins. Les débats ont été largement inspirés par le Code de bonne pratique. Ils ont porté sur des exemples concrets de coopération entre les ONG et les gouvernements et identifié des mesures qui pourraient être prises par la Conférence des OING pour faciliter l'utilisation du Code dans les relations entre les ONG et les autorités.

b) Bâtir un environnement juridique favorable aux ONG – Le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG

Le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, établi en janvier 2008, est un organe indépendant placé sous l'égide de la Conférence des OING et qui donne un suivi spécifique à la Recommandation (2007)14 du Comité des Ministres sur le statut juridique des ONG en Europe. Son mandat consiste à contribuer à la création d'un environnement favorable aux ONG dans toute l'Europe, en passant en revue le droit national des ONG et sa mise en œuvre, et en promouvant sa compatibilité avec les normes du Conseil de l'Europe et les bonnes pratiques au niveau européen.

En 2009, suite à sa première étude sur les conditions d'établissement des ONG réalisée en 2008, le Conseil d'experts a entrepris un deuxième rapport thématique sur la gouvernance interne des ONG. Ce rapport couvre la portée de l'auto-gouvernance, la supervision et l'intervention des pouvoirs publics, la responsabilisation et la transparence, la gestion et les processus décisionnaires. Il a été présenté à la session de la Conférence des OING d'octobre 2009 et les cinq études de cas qu'il contient (Arménie, Irlande, Luxembourg, Moldova, « L'ex-République yougoslave de Macédoine ») ont été finalisées au terme de l'année 2009.

En octobre 2009 toujours, le Comité européen de coopération juridique a procédé à un échange de vues avec le Président du Conseil d'experts sur les progrès de la mise en œuvre de la Recommandation (2007)14 dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Des membres du Conseil d'experts ont également participé à des conférences internationales sur la législation concernant les ONG, telle que celle organisée par le « International Centre for Not-for-profit Law », à Moscou en avril 2009.

c) Agir dans les Etats membres :

La Conférence a continué de soutenir le Bélarus. Les visites d'études de représentants de la société civile de ce pays se sont poursuivies tout au long de l'année 2009 et la Conférence des OING a pris une part active dans des activités mises en œuvre sous l'égide du Plan d'action du Conseil de l'Europe en faveur du Bélarus, par exemple lors de la réunion de la plate-forme de communication sur la société civile en avril à Vilnius, et à l'occasion d'une réunion de responsables d'ONG du Bélarus en avril à Strasbourg.

La Conférence des OING a mis en œuvre plusieurs activités dans le contexte de son Programme-cadre triennal de coopération (2008-2011) intitulé « renforcer la société civile et la participation civique en Fédération de Russie » avec différentes parties prenantes russes. Les réunions en Fédération de Russie se sont focalisées sur la législation des ONG (avril), le rôle des femmes dans la résolution des conflits (mai), l'éradication de la pauvreté (octobre) et la liberté d'association (novembre).

3. Renforcer la présence politique et institutionnelle de la Conférence des OING

a) Mettre pleinement en œuvre la réforme adoptée en 2008

Les cinq nouvelles commissions et les deux nouveaux groupes transversaux de la Conférence des OING ont développé en 2009 leurs priorités et leurs activités dans le cadre de la réforme adoptée en octobre 2008. De nouvelles méthodes de travail ont été mises en place, afin notamment de rendre les structures de la Conférence des OING plus en phase avec le reste de l'Organisation et de mieux coopérer avec les autres piliers.

b) Développer le partenariat avec les autres piliers de l'Organisation et les directions opérationnelles

La Conférence des OING a continué de renforcer ses relations dans le cadre du quadrilogue (action concertée des gouvernements, des parlementaires, des autorités locales et régionales et de la société civile au sein du Conseil de l'Europe). Le Président de la Conférence des OING a participé à la 119^e session du Comité des Ministres (Madrid, mai 2009). Les Délégués des Ministres ont pour leur part procédé à un échange de vues avec le Président de la Conférence des OING le 10 juin. Cet échange de vues annuel est l'occasion pour les Délégués des Ministres de faire le point sur les activités et principaux résultats atteints par la Conférence des OING.

Le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Lluís-Maria de Puig, s'est exprimé devant la Conférence des OING le 1^{er} octobre 2009, évoquant notamment la mise en œuvre de la Résolution 1589 sur la coopération avec la Conférence des OING, adoptée par l'Assemblée parlementaire en 2007. La coopération fructueuse entre les commissions de l'Assemblée parlementaire et les commissions et groupes transversaux de la Conférence des OING s'est poursuivie en 2009.

Le Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Ulrich Bohner, s'est quant à lui adressé à la Commission du développement territorial durable lors de sa réunion du 30 septembre 2009.

Tout comme en 2008, la Conférence des OING a poursuivi son engagement dans des projets-phares du Conseil de l'Europe, tels que le Forum pour l'avenir de la démocratie précédemment cité, la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local dont la Conférence des OING est membre de la plate-forme d'acteurs ou encore le

deuxième échange du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue interculturel, organisé les 29 et 30 juin 2009 à Strasbourg.

Par ailleurs, la Conférence des OING a intensifié ses relations avec le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe en élaborant avec le Centre un projet d'accord de coopération qui sera soumis pour adoption lors de sa réunion plénière du 27 janvier 2010.

Enfin, la Conférence des OING a continué d'apporter la contribution de la société civile au sein des principaux comités directeurs intergouvernementaux du Conseil de l'Europe.

c) Approfondir les partenariats extérieurs

La Conférence des OING est particulièrement attentive à instaurer et maintenir le dialogue avec les autres organisations européennes et internationales, notamment avec les instances représentatives de la société civile. Les relations avec l'Union européenne, notamment dans le cadre de la plate-forme des droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux dont la Conférence des OING est membre, se sont poursuivies lors de la seconde réunion de la plate-forme à Vienne les 5-6 mai 2009 et devront encore être approfondies. En 2009, la Conférence des OING a pour la première fois accueilli une délégation de la Conférence francophone des OING de l'Organisation internationale de la Francophonie pour un échange de vues.

Enfin, la Conférence des OING a manifesté son soutien à l'action des Nations unies en faveur des personnes handicapées, en adoptant, le 29 avril 2009, une Recommandation concernant la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Dans ce texte, la Conférence des OING appelle le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire à signer et ratifier dans les meilleurs délais cette convention entrée en vigueur le 3 mai 2008.

II. LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Note : les éléments fournis ci-dessous ont été préparés par les Présidents des commissions thématiques.

- 1. La Commission société civile et démocratie** (Présidente : Antonella Valmorbida ; Vice-président : Veysel Filiz)

Activités en cours :

Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel

- Consultations régionales à Istanbul et à Strasbourg ;
- Approbation du Code par la Conférence des OING le 1^{er} octobre 2009 ;
- Elaboration de la phase de mise en œuvre et discussion (Conférence de Ljubljana en novembre 2009).

Contribution à la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL)

- Echanges d'informations sur les possibilités offertes par la SEDL ;
- Participation des ONG et des autorités locales ;
- Participation aux réunions préparatoires.

Participation au Forum pour l'avenir de la démocratie (Kiev, 21-23 octobre 2009) sur « les systèmes électoraux : renforcer la démocratie au XXI^e siècle »

- Précisions et promotion des travaux de la Conférence des OING dans le cadre de la phase préparatoire.

Soutien à la société civile au Bélarus

- Réunions régulières avec des représentants de la société civile du Bélarus pendant les sessions de la Conférence des OING.

Participation au programme-cadre triennal de coopération (2008-2011) « Renforcer la société civile et la participation des citoyens en Fédération de Russie »

- Participation à la réunion sur la législation des ONG à Moscou.

Coordination avec d'autres plateformes traitant de la société civile et de la démocratie

- Information sur l'« Association civisme et démocratie » (CIDEM) et la plateforme du programme « Citoyens pour l'Europe » de l'Union européenne ;
- Information sur la stratégie du Conseil de l'Europe sur l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local et les travaux ultérieurs avec le Conseil de l'Europe.

Propositions de réunions régionales de la Commission société civile et démocratie

- Organisation de réunions éventuelles (repoussée à 2010).

Travaux sur les méthodes de consultation des citoyens et l'évaluation des travaux de la commission

- Question à suivre en 2010.

2. La Commission culture, science et éducation (Président : Edouard Jagodnik ; Vice-présidente : Sabine Rohmann)

La commission culture, science, éducation a organisé son travail en trois sous-commissions : culture – science – éducation. Les membres de la Commission ont choisi en priorité douze thèmes répartis dans les trois sous-commissions.

Travaux de la sous-commission culture

- Groupe de travail sur le « dialogue interculturel » : en cours ;
- Groupe de travail sur la « dimension religieuse dans le dialogue interculturel »: un projet de glossaire est en cours d'élaboration ;
- Groupe de travail sur « l'identité de l'Europe » : recensement des travaux existants;
- Groupe de travail sur « l'universalité des droits de l'homme » : initialement groupe de travail conjoint de la Commission culture, science et éducation et de la Commission des droits de l'homme, ce projet de forum prévu les 21-22 octobre 2010 à Oslo est maintenant sous la responsabilité de la Commission permanente des OING. Il se fera en collaboration avec *l'European Wergeland Centre* à Oslo. Sa préparation est en cours.

Travaux de la sous-commission science

- Groupe de travail « science, société et éthique ». Trois chantiers en cours : l'implication des jeunes chercheurs dans les notions des droits de l'homme, la relation entre les sciences et l'éthique et l'inclusion des droits de l'homme et des enjeux de la démocratie dans les programmes d'enseignement. La finalisation d'au moins un des thèmes en cours est prévue pour avril 2010.

Travaux de la sous-commission éducation

- Groupe de travail sur « l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme »: en cours ;
- Groupe de travail sur le thème de « l'enseignement multi-perspectif de l'histoire » : aboutissement et fin du programme prévus pour 2010. Un symposium à tenir en novembre 2010 préparera le rapport final ;
- Groupe de travail sur « la dimension inclusive de l'éducation » : en cours ;
- Groupe de travail « éducation et santé » : en cours. Premières conclusions au premier trimestre 2010 ;
- Groupe de travail sur « l'enseignement supérieur et la recherche » : rapport sur l'autonomie des universités déposé à la DG4 (Direction générale de l'éducation, de la culture et du patrimoine, de la jeunesse et du sport), Service de l'éducation supérieure. Le groupe doit préciser certains points complémentaires ;
- Groupe de travail sur « le métier de l'enseignant au XXIème siècle »: Une analyse des besoins est à faire dans les prochains mois afin de pouvoir développer le guide de réflexion sur l'évolution du métier de l'enseignant au XXIème siècle. La Commission pense disposer de ce guide en 2011.

- Groupe de travail sur « l'accès pour tous aux médias numériques » : doit démarrer son travail effectif en janvier 2010. Une table-ronde sera préparée pour l'automne 2010.

Divers

- Sortie du nouveau Bulletin interne à la Commission en tant qu'organe de renforcement de la communication ;
- Participation du Président, de la Vice-présidente, de l'ancien Président et de différents membres de la Commission à divers comités, conférences, manifestations ayant trait aux thèmes de la Commission.

3. La Commission des droits de l'homme (Président : Gabriel Nissim ; Vice-présidente : Brigitte Kahn)

En 2009, des membres de la Commission des droits de l'homme ont représenté la Conférence des OING au sein de comités directeurs et organes subordonnés du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme : Comité directeur des droits de l'homme (CDDH), Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN), Groupe de réflexion pour le suivi de la réforme de la Cour (GT-S-GDR), Comité européen des droits sociaux (CEDS), Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication (CDMC).

Religions et droits de l'homme

La Commission a créé un groupe de travail sur « religions et droits de l'homme » portant sur les thèmes suivants :

- Universalisme des droits de l'homme et diversité culturelle / religieuse
- Liberté d'expression vs. liberté de conscience
- Droits des femmes et religion
- Droits de l'homme, sexualité et religions
- Religions et cultures
- Relations entre Etats et religions, laïcité.

Les thèmes sont examinés sous cinq aspects : personnel, social, politique, juridique et sous l'angle professionnel.

Charte sociale, droits économiques et sociaux

La Commission a créé un groupe de travail et de veille sur la Charte sociale, les droits économiques et sociaux qui l'a amené à :

- s'associer à la Recommandation CONF/PLE(2009)REC7 proposée à et adoptée par la Conférence des OING le 29 avril 2009, encourageant les Etats membres du Conseil de l'Europe à ratifier la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ;
- tenir une séance de travail commune sur la Charte sociale européenne (révisée) avec la Commission cohésion sociale et éradication de la pauvreté de la Conférence des OING, avec la collaboration du Chef du Service de la Charte sociale européenne et Secrétaire exécutif du Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe.

Défenseurs des droits de l'homme

La Commission des droits de l'homme a suivi la situation des droits de l'homme dans un certain nombre de pays européens à travers les activités récentes de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) ainsi qu'à travers celles du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Elle a adopté le 22 juin 2009 la Résolution CONF/HR(2009)RES1, appelant le Président de la Lituanie à ne pas signer la « Loi relative à la protection des mineurs face aux effets préjudiciables de l'information publique » en raison de sa teneur homophobe.

Enfants et droits de l'homme

La Commission s'est associée à l'Appel mondial pour une nouvelle mobilisation pour l'enfance lancé par Bureau international catholique de l'enfance (BICE) à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et a recommandé à la Conférence des OING de s'y associer. Elle a créé un groupe de travail « Enfants et droits de l'homme » et a patronné la manifestation « Construis-moi la maison des droits de l'homme » qui a rassemblé 300 enfants européens à Strasbourg.

Conférence de suivi de la Conférence de Durban sur le racisme et la discrimination

La Commission a élaboré la Recommandation CONF/PLE(2009)REC4 « Conférence d'examen de Durban : combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance afférente » à destination des organisateurs et des participants de la Conférence de Durban II qui s'est tenue à Genève du 20 au 24 avril 2009. Cette recommandation a été adoptée par la Conférence des OING le 28 janvier 2009. La Commission a ensuite suivi les travaux préparatoires, la tenue et les conclusions de la Conférence.

Conférence ministérielle sur les médias et les nouveaux services de communication

La Commission a participé au Forum préparatoire de la Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur les médias et les nouveaux services de communication, destiné à élaborer les contributions de la société civile à cette Conférence. Elle a organisé la participation de plusieurs représentants d'ONG à cette Conférence ministérielle qui a eu lieu à Reykjavik les 28 et 29 mai 2009. Elle a ensuite décidé de prendre une initiative sur l'éducation aux médias.

4. La Commission cohésion sociale et éradication de la pauvreté (Présidente : Irene Donadio ; Vice-présidente : Antonina Dashkina)

En 2009, la Commission cohésion sociale et éradication de la pauvreté s'est concentrée sur plusieurs domaines prioritaires : la participation des groupes les plus vulnérables à une société démocratique, le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la cohésion sociale, la pauvreté et les droits de l'homme, les questions relatives à la famille, la santé, la violence de genre et la ratification et la mise en œuvre de l'article 30 de la Charte sociale européenne.

Réalisations :

La Conférence des OING s'est exprimée indirectement, à l'occasion de plusieurs conférences ministérielles et de séminaires et groupes de travail organisés par le Conseil de l'Europe. Des contacts ont été pris et une coopération a été mise en place avec les acteurs compétents du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

La coopération avec les autres piliers du Conseil de l'Europe, et en particulier la Direction générale de la cohésion sociale, a permis :

- Une coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ;
- La participation d'une délégation de la Commission à la première Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la cohésion sociale à Moscou, en février 2009, au cours de laquelle nous avons insisté sur l'importance de la ratification de la Charte sociale (révisée), en partenariat avec la société civile, et sur l'utilisation de la crise économique comme moyen de mobiliser un soutien et des ressources pour répondre aux besoins croissants dans le domaine social ;
- La participation à la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres chargés des affaires familiales à Vienne, en juin 2009, à l'occasion de laquelle nous avons élaboré, adopté et présenté un rapport de situation sur les affaires familiales. Il a été tenu compte de ce rapport pour celui de l'Assemblée parlementaire « Investir dans la cohésion familiale en tant que facteur de développement en temps de crise » actuellement élaboré par le rapporteur, M. Luca Volontè ;
- Le 24 juin, la Commission permanente de la Conférence des OING a approuvé la Recommandation CONF/SOC(2009)REC1 « Choix politiques en faveur du souhait d'avoir des enfants – facteurs sociétaux, économiques et personnels » préparée par la Commission cohésion sociale et éradication de la pauvreté ;
- La participation à la réunion de mai du Comité européen pour la cohésion sociale du Conseil de l'Europe (CDCS) et à un échange de vues sur le Plan d'action pour la cohésion sociale avec des représentants des Etats membres ;
- La participation au Comité européen de la Santé (CDSP) en octobre et à un échange de vues avec des représentants des Etats membres ;
- L'élaboration d'un document de position et d'une recommandation par le Groupe de travail joint « pauvreté, droits de l'homme et crise financière » avec la Commission droits de l'homme de la Conférence des OING. La Recommandation CONF/PLE(2009)REC8 « Lutte contre la pauvreté », qui met en avant un Plan d'action pour les années 2011-2021 pour l'éradication de la pauvreté et la défense des droits de l'homme, a été adoptée par la Conférence des OING le 1^{er} octobre ;
- La participation au Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur l'autonomisation des personnes confrontées à la grande pauvreté ;
- L'adoption d'une série de recommandations sur « les politiques de prévention en matière de santé dans les Etats membres du Conseil de l'Europe » en tant que contribution au rapport actuellement élaboré par la commission des questions sociales, de la santé et de la famille de l'Assemblée parlementaire ;
- La participation au Séminaire du Conseil de l'Europe « Au travail, mais pauvre et sans voix » tenu à Malte en septembre 2009, et dans ce cadre, l'organisation d'une séance sur les méthodes de participation des personnes en situation de pauvreté ;
- Une mobilisation et une déclaration contre les dispositions discriminatoires à l'encontre de la communauté des GLBT qui figurent dans la nouvelle législation lituanienne sur « la protection des mineurs face aux effets préjudiciables de l'information publique » ;
- Une visite d'étude et la participation au 3e Forum international des travailleurs sociaux de Sibérie et d'Extrême-Orient : « Le travail social au XXI^e siècle : infrastructure,

innovations, investissement » (République de l'Altaï, Fédération de Russie) pour réfléchir aux questions relatives à la pauvreté et aux minorités ethniques.

Les travaux ordinaires de la commission comprennent en outre :

- Des travaux continus sur la Journée internationale de lutte contre la pauvreté, célébrée le 17 octobre, et des travaux préparatoires pour l'Année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui sera célébrée en 2010 : information, manifestations, contacts avec l'Union européenne ;
- Un échange de vues régulier avec la Direction générale de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, et en particulier avec la Direction des affaires sociales et de la santé ;
- Des travaux et une coopération suivis avec la Commission droits de l'homme au sujet de l'application de la Charte sociale et avec le Groupe transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes concernant en particulier la proposition de convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ;
- Le suivi des travaux de sensibilisation aux principes directeurs « Extrême pauvreté et droits de l'homme : les droits des pauvres » élaborés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ;
- Le suivi du groupe d'experts sur l'autonomisation des personnes confrontées à la grande pauvreté.

5. La Commission développement territorial durable (Présidente : Anne-Marie Chavanon ; Vice-président : Georg Mäschtig)

Le nombre d'organisations internationales non gouvernementales (OING) ayant le statut participatif auprès du Conseil de l'Europe membres de la Commission du développement territorial durable est passé d'une soixantaine à 80 depuis la création de la commission en octobre 2008. Parmi celles-ci, des associations d'élus, des associations spécialisées dans les domaines d'application territoriale du développement durable et des ONG à vocation humanitaire. L'action de la commission s'est déroulée au cours des quatre sessions tenues à Strasbourg, lors de réunions de groupes de travail à Paris, de téléconférences, de participations actives à des manifestations organisées par la Conférence des OING et les autres piliers du Conseil de l'Europe à Berne, Eupen, Kiev, Ljubljana, Liège, Malmö, Strasbourg, Paris et Utrecht.

Engagements thématiques de la commission

Trois thèmes ont dominé l'action menée en 2009 :

Environnement et santé (sessions d'hiver et d'été de la Conférence des OING)

- La commission a soutenu le rapport 'prévention et santé : prévention des risques sanitaires liés à l'environnement' adopté par l'Assemblée parlementaire le 13 mars 2009 après avoir auditionné Jean Huss, rapporteur de l'Assemblée. Elle a élaboré et adopté une déclaration CONF/TER(2009)DEC1 sur ce thème qui a été approuvée par la Commission permanente de la Conférence des OING ;
- Après avoir entendu José Mendes Bota, membre de l'Assemblée parlementaire, présenter son rapport sur l'élaboration d'un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme sur le droit à un environnement sain, la

Commission l'a soutenu jusqu'à l'adoption, le 30 septembre 2009, de la Recommandation 1885(2009) par l'Assemblée parlementaire sur le sujet ;

- La Commission a mené un travail sur l'insalubrité, sa perception, les moyens mis en œuvre pour l'éradiquer auprès des Etats membres du Conseil de l'Europe. Les premiers résultats, présentés sous forme de synthèse en juillet 2009, mettent en évidence la diversité d'approche des divers Etats et collectivités au regard de l'insalubrité ainsi que la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés sur ce facteur d'exclusion croissant ;
- La Commission a mis en place deux groupes de travail sur le thème de l'environnement et de la santé : l'un sur l'eau et la santé, l'autre sur les pollutions intérieures.

Gouvernance et participation au processus décisionnel. (sessions de printemps et d'automne de la Conférence des OING)

- La Commission a identifié des outils et des pratiques de gouvernance participative vertueuse dans les domaines du développement durable en organisant deux sessions de travail marquées par des table-rondes rassemblant des intervenants de haut niveau issus de l'ensemble des piliers du Conseil de l'Europe (Comité des Ministres, Assemblée parlementaire, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et Conférence des OING), de l'ONU (Secrétaire général de la Convention d'Aarhus), de pouvoirs locaux et d'ONG nationales et européennes conduisant des actions exemplaires.
- Elle a soutenu la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local dont la Conférence des OING est membre de la plate-forme d'acteurs ainsi que le label de bonne gouvernance du Conseil de l'Europe.
- Elle a également soutenu le Code de bonnes pratiques sur la participation civile au processus décisionnel élaboré et adopté par la Conférence des OING.
- Elle a approuvé un texte sur la démocratie participative dans les domaines du développement durable.

Biodiversité : (sessions d'été et d'automne de la Conférence des OING)

- Mise en place d'un groupe de travail en vue de la préparation d'une journée scientifique commune aux trois piliers représentant les citoyens (Assemblée parlementaire, Congrès, Conférence des OING) lors de la session de Printemps 2010 (adoption d'un texte d'engagement commun, rédaction de dossiers à destination du public, organisation d'une exposition et d'une activité en marge de la session, avec la Ville de Strasbourg et divers autres partenaires) ;
- Elaboration et diffusion d'une fiche d'observation de la biodiversité.

Changement climatique – Sommet de Copenhague : soutien et accompagnement de l'action portée par l'Assemblée parlementaire et le Congrès : appui exprimé lors des différents débats de chacun d'eux relatifs à cet événement ainsi que par la mise en ligne de ce soutien sur le site Internet de la commission développement territorial durable.

Participation au Jury du 1^{er} Prix européen du paysage où la présidente de la commission représentait les ONG sur désignation du Secrétaire général du Conseil de l'Europe ;

Participation et contribution aux travaux des autres piliers

- **Assemblée parlementaire** : participation aux réunions de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales qui se sont tenues à Strasbourg et à Paris ainsi qu'au colloque organisé à Strasbourg, en septembre 2009, sur le *Green Business*; apport d'expertise et soutien sur certains rapports; présentation d'un avis sur le rapport *Changement climatique et biodiversité* de la commission.
- **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** : participation aux réunions de la Commission du développement durable. Participation à l'atelier d'Eupen (Belgique) sur le tourisme ;
- **Comité directeur pour la démocratie locale et régionale (CDLR)** : participation aux réunions du comité directeur et des sous-comités ; contribution à la promotion de la semaine européenne de la démocratie locale ; représentation de la Conférence des OING à la 16ème session de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables des collectivités locales et régionales (Utrecht, novembre 2009) et présentation d'une contribution de la Conférence des OING ;
- **Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT)** ; participation aux travaux du Comité des haut fonctionnaires (CHF) ; Expertise sur le projet de Charte européenne du patrimoine rural ; participation à la Conférence sur le développement équilibré des territoires européens à Kiev le 11 juin 2009 ;
- **Convention européenne du paysage (CEP) - Comité directeur pour le patrimoine culturel et le paysage (CDPATEP)** : participation à la séance d'ouverture de la 5ème conférence sur la Convention européenne du paysage des 30 et 31 mars 2009 à Strasbourg ; participation à la réunion des hauts fonctionnaires des 12 et 13 mai 2009 à Strasbourg ;
- **Convention de Berne** : participation aux travaux du Comité permanent et au 30^{ème} anniversaire de la Convention en novembre 2009.

Participation à des consultations de l'Union européenne

- Consultations de la Commission européenne (Livre vert sur la Cohésion territoriale et Livre vert RTE-T, réseau transeuropéen de transports de l'Union européenne)

Création et alimentation d'un site Internet

Ce site <http://sustainabledevelopment.unblog.fr/> comporte onze rubriques. Il est réalisé sous forme de blog par souci d'interactivité avec les citoyens. Il met en ligne les principaux travaux et prises de position de la Commission. Une rubrique « tribune libre » permet également aux membres de la Commission d'y exprimer un point de vue personnel ou de leur ONG. Des photos y sont en libre accès sur les thématiques traitées. Des parties codées donnent accès aux documents de travail des autres piliers.

III. LES GROUPES TRANSVERSAUX

Note : les éléments fournis ci-dessous ont été préparés par les Présidents des groupes transversaux.

- 1. Le Groupe transversal sur l'Europe et les enjeux mondiaux** (Président : Michel Julien ; Vice-présidente : Anne Sforza)

Projet d'accord de coopération entre la Conférence des OING et le Centre Nord-Sud

Le Groupe transversal sur l'Europe et les enjeux mondiaux, né de la restructuration de la Conférence des OING en octobre 2008, a consacré l'année 2009 à concrétiser un travail de plusieurs années sur le partenariat et le dialogue Nord-Sud par la finalisation d'un projet d'accord de coopération entre la Conférence des OING et le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe. La signature de l'accord par les deux instances est prévue lors de la session plénière de la Conférence des OING en janvier 2010.

Le Groupe transversal a participé au Forum de Lisbonne 2009, organisé par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe en partenariat avec l'Alliance des civilisations et le Réseau Aga Khan de Développement, les 13 et 14 novembre 2009, sur le thème « créer une culture des droits de l'homme par l'éducation ». Par ailleurs, le Président du Groupe transversal représente régulièrement la Conférence des OING au Conseil exécutif du Centre Nord-Sud.

Réflexion sur les enjeux mondiaux

Le Groupe transversal a par ailleurs fait le point sur la situation actuelle des enjeux mondiaux et sur les conséquences de la crise financière et des problèmes énergétiques sur la santé, la sécurité, l'économie, la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il a tenté de répondre à la question de l'influence de la mondialisation sur les droits de l'homme, invoquant plusieurs chartes, notamment la charte démocratique interaméricaine, la charte africaine des droits de l'homme et la charte islamique des droits de l'homme.

Le Groupe transversal s'est associé à la réflexion menée par le groupe de travail 'pauvreté, droits de l'homme et crise financière', créé par la Commission cohésion sociale et éradication de la pauvreté, en préparation de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale proclamée par l'Union européenne pour 2010. Il a de ce fait participé au séminaire organisé par la Direction Générale de la Cohésion sociale du Conseil de l'Europe en coopération avec la Fondation maltaise de développement des ressources humaines et intitulé « Au travail, mais pauvre et sans le pouvoir de se faire entendre ? » (Malte, 14-15 octobre 2009).

Partenariat avec le Comité européen sur les migrations

Le Groupe transversal a participé à la 57^{ème} réunion du Comité européen sur les migrations (CDMG) où il a évoqué le séminaire « Enfants en danger, familles en danger » organisé sous le patronage du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (23-24 novembre 2009, Varsovie), première étape d'un projet européen (2009-2011) sur les innovations socio-éducatives, les soutiens à la parentalité et la lutte contre l'exclusion. Il s'inscrit aussi très logiquement dans le programme de l'actuelle Année européenne de la créativité et de l'innovation.

Divers

En 2009, le Groupe transversal a également participé aux activités suivantes :

- Comité exécutif du Centre d'étude et de prospective stratégique (CEPS) (Malte, 16 octobre 2009) ;
- Conférence d'experts sur la valorisation des potentiels interculturels sur le marché de l'emploi organisée par la Plate-forme Migrants et Citoyenneté européenne (PMC) et le Conseil de la Jeunesse Pluriculturelle International (COJEP) au Conseil de l'Europe (21 octobre 2009) ;

2. Le Groupe transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Présidente : Karin Nordmeyer ; Vice-président : Christiaan Colpaert)

Après avoir discuté des principaux sujets ci-après, le groupe transversal est convenu de ce qui suit :

Comité ad hoc pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (CAHVIO)

Le groupe transversal est favorable à une nouvelle **Convention du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes** qui sera élaborée par le Comité ad hoc pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (CAHVIO). Il a élaboré la Recommandation CONF/PLE(2009)REC2 relative à la « proposition de convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique », adoptée par la Conférence des OING en janvier 2009. Le champ d'application de la convention doit comprendre la prévention des violences physiques et psychologiques à l'égard des femmes et des enfants et la lutte contre ce phénomène ainsi qu'une base juridique pour poursuivre en justice les auteurs de ces violences. Un sous-groupe a été constitué pour élaborer des contributions.

Un échange de vues avec Irma Ertman, ambassadeur de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, sur le programme quinquennal (2006-2011) du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants » qui a porté sur quatre thèmes : la protection des enfants, la prévention de la violence, la poursuite des criminels et la participation des enfants, une attention particulière étant accordée aux enfants vulnérables.

L'intervention de l'International Lesbian and Gay Association (ILGA) qui considère les femmes lesbiennes et transsexuelles comme un groupe particulièrement vulnérable face à la violence.

Participation équilibrée des femmes et des hommes au processus décisionnel

Le groupe transversal a suivi de près les travaux de l'Assemblée parlementaire et des commissions de la Conférence des OING relatifs à la promotion d'une participation équilibrée au processus décisionnel à différents niveaux.

Egalité de fait entre les femmes et les hommes

Le groupe transversal, qui vise à atteindre une égalité de fait entre les femmes et les hommes, a discuté de la nécessité de faire participer les hommes au processus d'égalité. Il a été fait observer que la pauvreté, les problèmes de santé, l'éducation et l'absence d'instruction étaient les principaux éléments expliquant l'attitude adoptée face à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ecart salarial

Le groupe transversal a été informé des possibilités de réclamations collectives au titre de l'article 4 de la Charte sociale européenne (révisée) concernant le droit à une rémunération équitable.

Situation des femmes au Kosovo

La participation des femmes aux processus démocratiques après des conflits doit être renforcée et des pressions extérieures doivent être exercées sur le gouvernement. Il faut mieux coordonner les mécanismes permettant de faire face à la violence contre les femmes et à la traite des femmes.

Echange de vues avec le Secrétariat des organes ci-après du Conseil de l'Europe :

- Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire,
- Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG),
- Commission de la cohésion sociale du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Participation de membres du groupe transversal aux comités

Au nom de la Conférence des OING, la présidente du groupe transversal est intervenue devant le CAHVIO, le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG), le Comité des Parties à la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains et la 29^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice (Tromsø, 18-19 juin) intitulée « Brisons le silence : unis contre la violence domestique ». Plusieurs membres du groupe transversal ont participé régulièrement à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire.

Mesures spéciales prises :

- Une lettre ouverte de protestation a été envoyée en avril au Président afghan Hamid Karzai pour qu'il revienne sur les changements récemment apportés au droit de la famille ;
- Une lettre a été adressée au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en mai pour lui faire connaître la position du groupe transversal concernant le poste de chef de la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques (DGHL).

IV. LES TEXTES ADOPTES

Recommandation issue du rapport du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG adoptée par la Conférence des OING le 28 janvier 2009

Recommandation sur une proposition de convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique adoptée par la Conférence des OING le 28 janvier 2009

Recommandation pour une « Année européenne du volontariat et du bénévolat » adoptée par la Conférence des OING le 28 janvier 2009

Recommandation sur la Conférence d'examen de Durban « combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance afférente » adoptée par la Conférence des OING le 28 janvier 2009

Recommandation sur la protection des défenseurs des droits de l'homme dans la Fédération de Russie adoptée par la Conférence des OING le 28 janvier 2009

Recommandation sur « Conférence des OING : un budget à la hauteur de sa mission » adoptée par la Conférences des OING le 28 janvier 2009

Déclaration pour une meilleure prévention des risques sanitaires liés à l'environnement adoptée par la Commission développement territorial durable le 27 janvier 2009 et approuvée par la Commission permanente le 29 janvier 2009

Recommandation sur la « Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées » adoptée par la Conférence des OING le 29 avril 2009

Décision d'approbation du code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel adoptée le 29 avril 2009 par la Conférence des OING

Résolution sur un appel au Président de la Lituanie à ne pas signer la « Loi relative à la protection des mineurs face aux effets préjudiciables de l'information publique » en raison de sa teneur homophobe adoptée par la Commission des droits de l'homme le 22 juin 2009 et approuvée par la Commission permanente le 24 juin 2009

Recommandation sur les choix politiques en faveur du souhait d'avoir des enfants : facteurs sociétaux, économiques et personnels adoptée par la Commission cohésion sociale et éradication de la pauvreté et approuvée par la Commission permanente le 24 juin 2009

Adoption du code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel par la Conférence des OING le 1^{er} octobre 2009

Stratégie de promotion et de mise en œuvre du Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel adoptée par la Conférence des OING le 1^{er} octobre 2009

Recommandation sur la « lutte contre la pauvreté » adoptée par la Conférence des OING le 1^{er} octobre 2009

Les textes adoptés par la Conférence des OING peuvent être consultés sur le site internet : <http://www.coe.int/ONG>